

N°462 – 15 JUILLET 2006

## Listes 3 et 4 : le bilan présenté par ceux qui ont effectivement travaillé

AU LENDEMAIN D'UN ACCORD CAPITAL POUR L'AVENIR DES ICNA, LE SNCTA ESTIME INDISPENSABLE DE DRESSER LE BILAN GLOBAL DE SON ACTION AU BENEFICE DES LISTES 3 ET 4. LE PROTOCOLE SIGNE EN 2004, DONT LA NEGOCIATION SPECIFIQUE SUR LA LICENCE FAIT PARTIE INTEGRANTE, A EN EFFET PERMIS DE RECONNAITRE STATUTAIREMENT, PROFESSIONNELLEMENT ET INDEMNITAIREMENT LES ICNA DE CES ORGANISMES

### UNE EGALITE STATUTAIRE

Le dernier protocole, en 2 actes, a permis de reconnaître le haut niveau de compétences et de responsabilités des contrôleurs des listes 3 et 4. L'accès au titre de Premier Contrôleur (PC) et au HEA en fin de carrière (selon des modalités expliquées en détail dans le CDA 461) en est la meilleure illustration.

#### PC pour tous

La qualité de PC permettra à tous d'avoir, non seulement une reconnaissance justifiée, mais aussi un avancement de carrière considérablement accéléré par rapport à la situation actuelle.

En effet, **9 ans d'exercice de qualification seront désormais suffisants pour accéder au grade de divisionnaire, au lieu de 15, voire 20 ans aujourd'hui.**

Outre les avancées de carrière et de salaire, la qualité de PC ouvre un accès plus rapide et/ou plus large aux fonctions d'expertise et d'encadrement (les postes d'ICA à l'ENAC, par exemple).

### HEA@sncta.fr

L'accès au grade d'Ingénieur en Chef, indice terminal HEA, est une véritable reconnaissance pour tous les ICNA des listes 1 à 4, dont **beaucoup bénéficieront dès le 1 janvier 2007.**

Cette avancée, aussi importante que l'accès à la catégorie A de la Fonction Publique obtenue à la fin des années 80, n'a été rendue possible que par l'action et la détermination du SNCTA, seul contre tous lors des négociations.

**La combinaison de ces deux avancées renforce, au-delà des revalorisations substantielles, l'égalité de traitement de tous les ICNA pour la retraite.**

### UNE EQUITE INDEMNITAIRE

Avec le protocole 2004 (accords du 17 mars 2004 et du 24 juin 2006) le SNCTA a obtenu des revalorisations indemnitaires conséquentes pour les ICNA des listes 3 et 4 (voir encadré ci-dessous) dans un contexte pourtant difficile et parfois hostile...

### Les Meq c'est quoi ?

Le classement des organismes s'établit selon le nombre de Meq : **Mouvement équivalent.** Ce chiffre correspond au nombre de vols IFR, auquel s'ajoute un nombre de vols VFR pondérés.

Le mode de calcul a fait l'objet de plus d'un an de travail avec toutes les OS. **Il n'a n'a jamais été modifié depuis !**

### Des écarts indemnitaires ?

Le SNCTA est pleinement conscient des écarts indemnitaires entre les différents groupes. Cependant, le SNCTA a toujours porté son attachement à **une égalité statutaire**, reconnaissant ainsi les mêmes niveaux de professionnalisme et de responsabilité des contrôleurs. En parallèle, **l'équité indemnitaire**, indispensable à une acceptation globale, mais aussi au regard des réalités, a été recherchée par le SNCTA.

En application de ce principe, Rodez, avec 10.000 Meq, se trouve classé dans le groupe F, et Le Bourget avec 60.000 Meq dans le groupe E.

Pour le SNCTA, c'est en vertu du même principe que devront rapidement être réunis les organismes de Lyon (160.696 Meq), Nice (184.961 Meq) et Orly (254.609 Meq), différenciés de Roissy (610.814 Meq) et des CRNA. Dans tous les cas, personne ne pourra contester au SNCTA sa volonté et sa capacité à améliorer les conditions de travail et la reconnaissance indemnitaire pour tous les ICNA.

### Revalorisation indemnitaire obtenue pour les listes 3 suite aux accords du 17 mars 2004 et du 24 juin 2006

	ISQ		Sup ISQ		EVS		Revalorisation
	En 2003	Après protocole	En 2003	Après protocole	En 2003	Après protocole	
> 30.000 Meq	731 €	819 €	205 €	626 €	690 €	1029 €	+ 848 € / mois
< 30.000 Meq	731 €	819 €	205 €	578 €	690 €	958 €	+ 729 € / mois

## ASPECTS OPERATIONNELS

Par son travail et son action de terrain, jour après jour, le SNCTA a permis d'améliorer considérablement les conditions de travail, en terme d'effectifs et de moyens techniques disponibles, sur les organismes des listes 3 et 4.

### En terme d'effectifs

Dans l'accord du 17 mars 2004, le SNCTA a exigé la mise en place d'une politique ambitieuse d'effectifs sur ces organismes. Cette politique sera consolidée dans les années à venir. Le SNCTA a aussi obtenu, notamment en GS 32H, la mise en place d'un delta d'effectifs (en plus du Besoin Opérationnel reconnu) pour atténuer le turn over sur certains organismes. Les résultats sont au rendez-vous puisque, après des années exsangues, la situation est stabilisée et consolidée avec des effectifs en place de l'ordre de +2 à +4 par rapport au B.O.

### Sur les aspects techniques

Qui dit effectifs, dit formation. Le SNCTA a obtenu le déploiement d'outils de simulation pour les organismes qui en ont exprimé le besoin (SCANRAD).

Autre aspect important pour les approches, garantir la sécurité lors du guidage radar, quelles que soient les conditions climatiques : le SNCTA a obtenu la publication de cartes AMSR températures froides.

L'écriture en cours du *Manuel du Contrôleur* permettra aussi de répondre aux attentes des ICNA.

## ASPECTS PROFESSIONNELS

Là encore, le SNCTA ne s'arrête pas à construire des barricades et à figer l'avenir opérationnel des organismes et professionnel des agents.

Conscient des réalités nationales (régionalisation des aéroports notamment) et des évolutions européennes (adoption des règlements Ciel Unique et des textes qui en découlent), le SNCTA s'est engagé dans une vaste réflexion **pour un avenir durable des services dans les basses couches**.

Ce travail, sous l'égide du « **Forum Approches** » qui réunit des contrôleurs de plus de 30 organismes, approfondit une orientation basée sur les cultures de centres. L'objectif reste de définir, avec l'ensemble

des acteurs et experts concernés, l'avenir et l'organisation nécessaires pour **garantir un service public de qualité, des perspectives professionnelles désirées et une gestion sociale cohérente**.

### Le développement des SIV

Les SIV s'agrandissent et montrent à la fois la qualité du service rendu mais aussi l'implication des personnels à assurer un haut niveau de sécurité pour tous les usagers de l'espace aérien. La poursuite du développement des SIV actuels, comme la création de nouveaux, pour tendre vers une couverture totale de l'espace aérien français, constituent deux des points de notre réflexion visant à mieux répondre aux demandes d'usagers de plus en plus éphémères.

### Redistribution des espaces

De même, les CRNA devront eux aussi faire face à la croissance du trafic, et pourraient déléguer, là où le besoin est opérationnellement pertinent, une partie de leurs espaces inférieurs vers des organismes d'approche. Il ne s'agit en aucun cas de prendre des orientations dogmatiques pour tout le territoire, mais il existe à l'évidence des intérêts communs, entre CRNA et approches, à une meilleure répartition de la charge de travail. D'autant plus que les services rendus sur certains secteurs inférieurs de CRNA s'apparentent plus à une technicité de centres d'approche.

### Des regroupements possibles

Depuis des années le SNCTA dénonce l'absence de stratégie globale et concertée de l'administration pour les basses couches. Ses « périphérisations » simplistes apportent souvent peu de pertinence opérationnelle et

soulèvent des incompréhensions locales et des inquiétudes nationales auprès des contrôleurs qui s'interrogent : « *A quand mon tour ?* ».

Là encore, le " **Forum Approches** " réfléchit aux organisations adaptées, qui permettront de concilier qualité du service rendu à des usagers de plus en plus exigeants et aspirations professionnelles des contrôleurs.

**Fort de ses actions passées, le SNCTA encourage l'ensemble des personnels à refuser le statu quo dogmatique et l'immobilisme, à inventer et construire leur avenir en toute conscience des enjeux de demain.**

## ET LES RETRAITES DANS TOUT ÇA...

Pour contrer la loi Fillon, le SNCTA a obtenu dès 2004 une augmentation significative de l'ATC et une extension de la durée de perception : augmentation de 700€ à **1000€ pendant 8 ans** et **500€ pour les 5 années suivantes**. Grâce à la signature de l'accord du 24 juin, et la création d'un 4<sup>ème</sup> grade terminant à l'indice HEA3 (soit 475€ pour la retraite), le SNCTA a considérablement amélioré les conditions de départ en retraite des ICNA !

La solidarité du SNCTA envers tous les ICNA se mesure également à l'endroit de ceux qui cessent leur activité !

**Les faits sont là. Si immobilisme et combat d'arrière-garde sont le fond de commerce de certains, le SNCTA a le courage de prendre en compte les évolutions et d'améliorer les conditions de tous les ICNA. Au-delà des intentions qu'on lui prête depuis toujours, il y a surtout des faits qui parlent d'eux mêmes.**

**A vous d'en juger !**

### Revalorisation de la retraite des contrôleurs de Listes 3 > 30.000 Meq intégrant l'accès au HEA3 et l'ATC (montants bruts)

